

ROUSSEAU / CONTRAT SOCIAL / DU DROIT DU PLUS FORT

Problème philosophique (question philosophique à la quelle le texte répond, ouvrant sur une contradiction) : la force étant une simple puissance physique, peut-elle être une source de droit moral ?

Thèse (réponse de l'auteur à cette question, idée principale du texte) : la force ne fait pas droit car elle contraint à obéir au lieu de susciter le respect

Type de raisonnement : raisonnement par l'absurde (consistant à faire comme si l'on affirmait une thèse pour mieux montrer son inconséquence et affirmer la thèse inverse)

« **Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir.** De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe. Mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?

Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première succède à son droit.

/ Sitôt qu'on peut désobéir impunément on le peut légitimement, et puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. / Or qu'est-ce qu'un droit qui périclète quand la force cesse ? S'il faut obéir par force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on n'est plus forcé d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout.

Obéissez aux puissances. Si cela veut dire : cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu, je réponds qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue ; mais toute maladie en vient aussi. Est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin ? Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois : non seulement il faut par force donner la bourse, mais quand je pourrais la soustraire suis-je en conscience obligé de la donner ? Car enfin le pistolet qu'il tient est aussi une puissance.

Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes. Ainsi ma question primitive revient toujours. »

&1 Problématisation et thèse : Nul ne peut faire reposer son pouvoir sur la seule force, encore faut-il que cette force cherche à faire respecter un droit moral et crée un obligation à laquelle nous nous devons obéir de notre plein gré (il y a une force possible du droit mais pas de droit de la force). Etre contraint de céder à la force n'est pas un devoir ou un obligation que l'on s'impose à soi-même mais un acte d'auto-conservation qui ne nous engage à rien.

&2 Raisonnement par l'absurde : **A supposer que** le droit du plus fort existe, il engendre des incohérences car non seulement il s'agit d'un droit réversible et précaire (il suffit d'être le plus fort pour avoir un droit sur autrui et l'on trouvera toujours plus fort que soi) mais en plus il s'agit d'un droit illégitime et immoral (qui n'est fondé que sur la crainte ou la prudence donc la contrainte et non le respect). **Or**, un droit se doit d'être durable et indépendant de la force qui l'impose car il possède en lui-même sa propre légitimité, qui n'a pas besoin d'être contraignante pour être juste. Il serait **donc** juste de se révolter contre ce prétendu « droit » injuste alors qu'il est injuste de se révolter contre un droit juste.

&3 Conséquences : De fait, *de facto*, l'obéissance à la puissance existe et il est superflu de contraindre à obéir à une telle force (cf concession de LB « *La faiblesse d'entre nous, hommes, est telle qu'il faut souvent que nous obéissions à la force ... nous ne pouvons pas toujours être les plus forts* », on ne peut que « *déplorer l'accident* » et « *supporter le mal patiemment et s'en remettre à l'avenir pour un sort meilleur* » & 3a) mais en droit, *de juri*, elle n'existe pas.

2 preuves par l'exemple / analogie entre religion et brigandage

* Rien en soi ne nous interdit de nous révolter contre la puissance divine en appelant un médecin si nous sommes malade au lieu d'accepter avec fatalisme ce qu'il nous force à vivre ;

* De la même manière, rien ne nous interdit, pour peu que nous en ayons les moyens, de nous révolter contre un brigand qui nous « tient en respect » avec son pistolet et par là de renverser le rapport de forces.

&4 Conclusion : Seule une puissance légitime c'est-à-dire motivé par le droit moral mérite qu'on lui obéisse et qu'on la respecte. L'expression « droit du plus fort » associe des termes antinomiques, c'est une contradiction dans les termes, un abus de langage.

ROUSSEAU / CONTRAT SOCIAL / DU DROIT DU PLUS FORT	RESUME EN 60 MOTS + OU - 10 %
<p>« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe. Mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?</p> <p>Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première succède à son droit. / Sitôt qu'on peut désobéir impunément on le peut légitimement, et puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. / Or qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force cesse ? S'il faut obéir par force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on n'est plus forcé d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout.</p> <p>Obéissez aux puissances. Si cela veut dire : cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu, je répons qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue ; mais toute maladie en vient aussi. Est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin ? Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois : non seulement il faut par force donner la bourse, mais quand je pourrais la soustraire suis-je en conscience obligé de la donner ? Car enfin le pistolet qu'il tient est aussi une puissance.</p> <p>Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes. Ainsi ma question primitive revient toujours. »</p>	<p>Nul n'est jamais assez fort pour rester le maître, à moins de se faire obéir par respect moral, plutôt que par crainte. (23 mots)</p> <p>Si la force était un droit, ce serait un droit que l'on a le droit de renverser sans scrupule, car on lui obéit par crainte et non par devoir. (30 mots)</p> <p>Il ne faudrait donc se soumettre qu'à un pouvoir licite. (11 mots)</p> <p style="text-align: center;">T= 64 mots</p>